

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 5 février 2018**

Séance régulière du Conseil tenue le 5 février 2018 à 19h05 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Julie Soulard, Réjean Marcheterre-Riopel, Steve Mador, Jessica Laforest-Robitaille et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION**

**Rés. 2018-39**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé en modifiant les points suivants :

- St-Sulpice en fête – Artiste – Décision
- Fête Nationale 2018 – Artiste – Décision

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Pierre Carles, remerciement pour le projet citoyen, avoir liste des agriculteurs et leur champ d'expertise sur le site.

**PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2018 – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2018-40**

**PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le procès-verbal du mois de soit adopté tel que rédigé.

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION**

**Rés. 2018-41**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.**

**Rés. 2018-42**

**COMPTES & FACTURES**

M. Pierre Imbault informe le Maire qu'il s'abstient de voter sur ce point étant donné qu'un des fournisseurs de la liste à un lien familial avec lui

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 242,209.34\$ (Chèques fournisseurs 22262 à 22344).

### **LÉGISLATION PROPOSÉE**

1o Leroux Beaudry Picard – Mandat pour déterminer le montant pour fins de parc pour le lot 6191220.

#### **Rés. 2018-43**

### **LEROUX BEAUDRY PICARD – MANDAT POUR DÉTERMINER LE MONTANT POUR FINS DE PARC POUR LE LOT 6 191 220.**

ATTENDU QUE dans les conditions d'acceptation du permis de lotissement, le montant pour fins de parc est déterminé par un rapport d'évaluateur et doit être payé par le demandeur

ATTENDU QUE le Conseil doit mandater un évaluateur pour émettre un rapport établissant la valeur marchande du lot visé ainsi que le montant à payer en fins de parc à la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice mandate les Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard et associés Inc. afin d'émettre le rapport devant déterminer le montant à payer en fins de parc pour la création du lot **6191220** relatif au lotissement suivant :

Fusionner les lots **2185857** et **2185859** pour créer le lot **6191219** pour ensuite en extraire un nouveau lot dans l'ilot déstructuré soit le lot **6191220**, tel que montré au plan de André Gendron du bureau André Gendron, arpenteurs-géomètres, no. de minute 36 284, dossier ag. : 25810 daté du 5 décembre 2017. Que ledit rapport est aux frais du demandeur qui est propriétaire des lieux, soit PANGEA Terres agricoles S.E.N.C. situé au : 1091 rang du bas L'Assomption sud à L'Assomption

2o Fédération de l'UPA de Lanaudière – Demande d'appui – Taxation foncière agricole

#### **Rés. 2018-44**

### **FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'APPUI – TAXATION FONCIÈRE AGRICOLE**

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation rapide de la valeur des terres accroît la pression sur le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) à chaque renouvellement du rôle d'évaluation foncière et que cette hausse s'est accélérée au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** qu'entre 2010 et 2016, les taxes totales des producteurs agricoles admissibles au PCTFA ont crû de 44,2 millions de dollars tandis que le versement du MAPAQ aux municipalités équivalent auxdites taxes a augmenté de 30,6 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** la crainte, maintes fois décriée et maintenant concrétisée, que l'augmentation des taxes foncières attribuées au secteur agricole crée une pression accrue sur le PCTFA qui a finalement occasionné un dépassement du plafond de la croissance des coûts du programme;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2016, les coûts du PCTFA ont dépassé de 4,3 % le plafond d'augmentation fixé par la Loi, qu'il est aujourd'hui réclamé aux producteurs agricoles le remboursement de ce dépassement de coûts pour un montant total de 6,3 millions de dollars et qu'il peut être anticipé que la situation se répètera les prochaines années;

**Considérant** la tentative du gouvernement du Québec d'instaurer unilatéralement une réforme du PCTFA qui fut dénoncée à la fois par les producteurs agricoles et les municipalités ce qui a amené le gouvernement à abolir la réforme mise en place et de réintroduire le programme existant avant ladite réforme;

**CONSIDÉRANT** que malgré l'abolition de la réforme du PCTFA, la problématique de la taxation foncière agricole liée à la hausse de la valeur des terres et leur mode d'évaluation demeure entière;

**CONSIDÉRANT** que la solution passe inévitablement par une réforme globale de la taxation foncière agricole et qu'à cet effet, il est nécessaire d'assurer la collaboration des représentants du monde municipal, de l'UPA et des autorités gouvernementales concernées;

**CONSIDÉRANT** l'annonce du ministre québécois de l'Agriculture qu'une table de travail, composée des parties susmentionnées, sera mise en place pour identifier les solutions à privilégier en matière de taxation foncière à l'égard des exploitations agricoles;

**CONSIDÉRANT** qu'entretemps, avant qu'une réforme soit adoptée, les producteurs continueront de faire l'objet des préjudices de la situation actuelle;

**CONSIDÉRANT** les mesures transitoires proposées par l'UPA, soit :

- L'annulation des factures émises aux producteurs pour l'année 2016 pour le remboursement des crédits de taxes,
- La suspension de l'application du plafond de la croissance des coûts pour l'année 2017 et suivantes,
- L'adoption d'un plafond de l'évaluation foncière des immeubles agricoles ainsi que du taux de taxation (avec mécanisme de compensation pour les municipalités);

EN CONSÉQUENCE, le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice demande au gouvernement du Québec:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

1. D'adopter les mesures transitoires proposées par l'UPA.
  2. De s'assurer que les travaux de la table de travail visant à revoir le système de fiscalité foncière agricole annoncés par le ministre québécois de l'Agriculture permettront l'adoption de solutions durables dans les plus brefs délais.
- 3o Adoption du Règlement numéro 298-3 – Règlement amendant le Règlement numéro 298 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**Rés. 2018-45**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-3 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 298 RELATIVEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Règlement portant le numéro 298-3 intitulé « Règlement amendant le Règlement numéro 298 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » soit adopté.

- 4o Liste des ventes pour défaut de paiement de taxes – Dépôt et acceptation de la liste

**Rés. 2018-46**

**LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – APPROBATION DE LA LISTE;**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve l'état déposé par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière en date du 5 février 2018 et soumis au Conseil Municipal à la séance régulière tenue le 5 février 2018 en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Paroisse, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code Municipal.

- 5o Liste des ventes pour défaut de paiement de taxes – autorisation pour acheminer la liste à la MRC

**Rés. 2018-47**

**LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION POUR ACHEMINER LA LISTE À LA M.R.C.**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Autorisation est donnée à la Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, conformément à l'article 1023 du Code Municipal de transmettre avant le 20<sup>ième</sup> jour de mars 2018 à 12h00, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de L'Assomption l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires et ce, depuis deux (2) ans.

Une lettre recommandée sera envoyée aux intéressés et copie de la liste préliminaire sera aussi envoyée à la Commission Scolaire des Affluents

De plus, Monsieur Lucien Côté devra se présenter, s'il y a lieu, au Bureau de la Publicité des droits de L'Assomption afin d'avoir la désignation complète (tenant et aboutissant) de certains immeubles et ce, afin de transmettre le tout à la M.R.C. de L'Assomption avant le 20 mars 2018 à 12h00.

- 6o Subvention pour l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses pour travaux exécutés

**Rés. 2018-48**

**SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – APPROBATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel  
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve les dépenses de 16,512.07\$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 1,500. \$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. (Dossier 00022795-1)

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve les dépenses de 10,548.64\$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 1,509. \$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. (Dossier 00026075-1)

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**Montant des subventions maximales admissibles et 3,009. \$**

7o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organisme – Année 2018

**Rés. 2018-49**

**SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2018 -**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2018 pour une subvention de 400. \$ sont les suivants :

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

Cercle des Fermières

La Popote du Portage

Chevalier de Colomb

Maison des Jeunes Le Rivage de St-Sulpice

Chorale de Saint-Sulpice

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

Club de L'Amitié

Société Saint-Vincent de Paul

Fabrique de Saint-Sulpice

8o Entretien du terrain de la Chapelle de L'Ile Bouchard – Offre de Services - Décision

**Rés. 2018-50**

**ENTRETIEN DU TERRAIN DE LA CHAPELLE DE L'ILE BOUCHARD – OFFRE DE SERVICES – ACCEPTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services transmise par M. Dollard Laporte pour l'entretien du terrain de la Chapelle de l'Ile Bouchard, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour un montant de 500.\$.

9o Maire Suppléant – Nomination pour les mois de mars, avril, mai et juin 2018 – Nomination

**Rés. 2018-51**

**MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal nomme Madame Julie Soulard à titre de Maire-Suppléant pour les mois de mars, d'avril, de mai et de juin 2018

10o Service des Loisirs – Demande de prêt d'équipement – 10 mars 2018

**Rés. 2018-52**

**SERVICE DES LOISIRS – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT – 10 MARS 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise le prêt du stage au complet de la Municipalité au Service des Loisirs pour une soirée qui aura lieu le 10 mars 2018.

11o BEM Feux d'artifice - Fête Nationale 2018 – Décision

**Rés. 2018-53**

**BEM FEUX D'ARTIFICE - FÊTE NATIONALE 2018 – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la présentation de feux d'artifice et d'accepter la soumission de BEM feux d'artifice pour la représentation à la Fête Nationale le 23 juin 2018 au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un montant de 5,000. \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la Directrice Générale à signer ledit contrat

12o Multi Surface Giguère Inc.- Entretien terrain Soccer été 2018 – Décision

**Rés. 2018-54**

**MULTI SURFACE GIGUÈRE INC.- ENTRETIEN TERRAIN SOCCER ÉTÉ 2018 – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepta la soumission de Multi Surface Giguère Inc. pour l'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale 2018, et ce, pour un montant de 9,977. \$ plus taxes

13o- Site internet – Mise à jour – Autorisation

**Rés. 2018-55**

**SITE INTERNET – MISE À JOUR - AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à demander à notre consultant en site web à procéder à certaines améliorations afin de le rendre plus convivial.

14o- Saint-Sulpice en fête – Artiste – Décision

**Rés. 2018-56**

**SAINT-SULPICE EN FÊTE – ARTISTE - DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission pour l'artiste invité lors des festivités de Saint-Sulpice en fête, le tout pour un montant de 3,000. \$ plus taxes et autorise la Directrice Générale à signer le contrat

15o- Bibliothèque Municipale – Acquisition de liseuses – Autorisation

**Rés. 2018-57**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACQUISITION DE LISEUSES - AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission de Taz informatique pour la fourniture de 5 liseuses Aura, et ce, pour un montant de 759.75\$ plus taxes

16o- Projet régional d'achat d'appareil respiratoire et de ravitaillement – Décision

**Rés. 2018-58**

**PROJET RÉGIONAL D'ACHAT D'APPAREIL RESPIRATOIRE ET DE RAVITAILLEMENT -  
DÉCISION**

ATTENDU qu'il existe un projet d'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire pour la région de Lanaudière;

ATTENDU qu'il existe parallèlement un projet de ravitaillement en air respirable pour la région de Lanaudière;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée souhaite la création d'un comité régional pour procéder à l'analyse des différents équipements disponibles sur le marché;

CONSIDÉRANT que la participation audit comité a pour objectif de déterminer les besoins de chacun et n'engage aucunement la municipalité participante à procéder à un achat.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de chacune des municipalités participantes devra se prononcer sur leur participation à l'achat regroupé seulement à la fin des travaux dudit comité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Soulard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Réjean Marcheterre-Riopel

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

SIGNIFIER notre intérêt au Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée pour le projet d'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire et de ravitaillement en air respirable pour la région de Lanaudière.

DÉLÉGUER Monsieur Michel Deschênes, Directeur SSI St-Sulpice ou en son absence Monsieur Sébastien Gagné, lieutenant pour agir à titre de représentant de notre municipalité sur le comité régional créé à cet effet.

17o Fête Nationale 2018 – Artiste – Décision

**Rés. 2018-59**

**FÊTE NATIONALE 2018 - ARTISTE – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jessica Laforest-Robitaille

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission de l'artiste proposé première partie lors des festivités de la Fête Nationale, le tout pour un montant de 1,000. \$ et autorise la Directrice Générale à signer le contrat

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Pierre Carles, fermeture du Garage Chaussé

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2018-60**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Soulard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h30**

**. Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal**

---

**Michel Champagne**  
Maire

---

**Marie-Josée Masson**  
Directrice Générale